

Direction Qualité

Nom du Centre Hospitalier

Correspondant Matérovigilance
Pharmacien
Directeur Etablissement

DGE/FLA

Boulogne, le 16 juin 2005

Objet : RAPPEL DE LOT concernant : INTRADYN Tear-Away - Introduceur

Madame, Monsieur,

Suite à la réception par le fabricant du dispositif médical cité en objet de quelques signalements de pélabilité difficile relatifs à cette gamme de produits, le fabricant a par mesure de précaution et en accord avec l'AFSSAPS, pris la décision de retirer du marché les références et lots correspondant.

Notre fichier clients nous indique que vous avez reçu les références et lots mentionnés dans le tableau suivant :

Référence	Intitulé	N° de lot	Nombre Boîtes reçues

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir cesser l'utilisation de ces produits, les isoler et les tenir à notre disposition pour reprise.

Afin de vérifier que vous avez bien reçu ce courrier, nous vous remercions de compléter et de faxer le document joint.

Nous vous invitons à contacter votre chargé de clientèle pour organiser le retour de ces produits et établir l'avis correspondant.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Didier GERBAUD
Directeur Qualité
Correspondant Matérovigilance